

**Création de société civile**
Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC OUEST CIC EURONANTES 26 MAIL PABLO PICASSO 44000 NANTES déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

M Abdelfattah EL ASRI , gérant de la société 2EL , société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 6 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 44000 NANTES , déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : M Abdelfattah EL ASRI
Nombre de parts : 550 Montant versé : 55 €

- Associé : MME Latifa EL KHALDI
Nombre de parts : 450 Montant versé : 45 €

En conséquence, sur demande de M Abdelfattah EL ASRI , la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 juin 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et APPROUVÉ

JST16

